



MUNICIPALITÉ  
de Saint-Joachim-de-Shefford



# J U I N 2016

615 rue Principale, Saint-Joachim-de-Shefford Québec) JOE 2G0 Tél. : (450) 539-3201 - Téléc. : (450) 539-3145

## CONSEIL MUNICIPAL

**René Beaugard, maire** 539-1999  
[rene.beaugard@st-joachim.ca](mailto:rene.beaugard@st-joachim.ca)

**Micheline Beaugard-Dalpe** 539-3532  
[micheline.dalpe@st-joachim.ca](mailto:micheline.dalpe@st-joachim.ca)

**Pierre Daigle** 539-2417  
[pierre.daigle@st-joachim.ca](mailto:pierre.daigle@st-joachim.ca)

**Caroline Blanchard** 539-3239  
[caroline.blanchard@st-joachim.ca](mailto:caroline.blanchard@st-joachim.ca)

**Christian Marois** 539-2776  
[christian.marois@st-joachim.ca](mailto:christian.marois@st-joachim.ca)

**François Lamoureux** 539-0561  
[francois.lamoureux@st-joachim.ca](mailto:francois.lamoureux@st-joachim.ca)

**Johanne Desabrais** 539-4834  
[johanne.desabrais@st-joachim.ca](mailto:johanne.desabrais@st-joachim.ca)  
babillard : [johanne.desabrais@hotmail.ca](mailto:johanne.desabrais@hotmail.ca)

## Heures de bureau

Services administratifs  
Lundi au Vendredi

9:00H à 12:00H - 13:00H à 16:00H

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**  
Mardi, le 14 juin 2016  
à 20H

Courriel : [mairie@st-joachim.ca](mailto:mairie@st-joachim.ca)  
Internet : [www.st-joachim.ca](http://www.st-joachim.ca)

## Appel d'urgence 9-1-1



Autres numéros à composer pour rejoindre la  
Sûreté du Québec : 310-4141 ou cell. : \*4141

## MOT DU MAIRE

### Travaux de voirie

L'épandage de calcium sur les chemins de gravier se fera si la température le permet dans la semaine du 20 juin. Des travaux de rechargement ont été effectués après la période de dégel dans le 10<sup>e</sup> rang Est et le rang Cleary. D'autres rechargements sont à prévoir plus tard cet été.

### Terrain des Loisirs

La salle des loisirs est présentement en cure de rajeunissement. Les rénovations sont possibles grâce à la taxe d'accise sur l'essence. Cette subvention gouvernementale couvrira près de 75% des coûts des travaux. Les travaux comprennent l'isolation, le revêtement, les fenêtres, les portes, l'installation d'un nouveau système de traitement des eaux, la climatisation, l'aménagement intérieur et repeindre la couverture.

### Beauté du village

Merci de faire de notre village un endroit beau et propre. En entretenant vos pelouses et plates-bandes comme vous le faites, vous participez à entretenir l'image positive que les gens de l'extérieur se font de Saint-Joachim-de-Shefford. Au cours des semaines qui viennent, plusieurs vacanciers traverseront notre belle municipalité, soyons fiers de leur démontrer que l'on fait partie des plus beaux villages du Québec.

### Chien mais pas bête

Un chien malgré toutes les belles qualités qu'il peut avoir, ne pourra jamais apprendre comment mettre ses « tas » dans un sac quand il va prendre une marche avec ses maîtres. Il ne peut de plus comprendre que certaines personnes, lorsqu'elles marchent dans le sentier, peuvent avoir peur pour elles ou leurs enfants lorsqu'elles voient *un chien sans sa laisse* courir vers eux. Merci de les aider, en ramassant leurs « tas » et en leur mettant leurs laisses. Ils ne méritent pas que l'on parle en mal d'eux.

### Camp de jour

Les inscriptions au camp de jour ont été une fois de plus très courues. Plus de 34 jeunes seront présents quotidiennement en plus des 35 autres occasionnels. Je suis sûr qu'ils passeront de très beaux moments avec nos animateurs.

### Départ de Diane Demers

Le 1er juillet, Diane prendra sa retraite de ses fonctions au bureau municipal. Après plus de 32 ans au service de la population de Saint-Joachim, c'est une retraite bien méritée qui l'attend. J'ai eu la chance en tant que conseiller, mais surtout comme maire, de réaliser toute la compétence et la rigueur qu'elle a fait preuve pendant toute ces années. En mon nom personnel, des membres du conseil, des employés et en votre nom, nous lui offrons nos plus sincères remerciements pour toutes ces années et lui souhaitons de profiter pleinement de très beaux moments avec son Normand.

**Bonne fête des pères !**  
**René Beaugard, Maire**



# SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

### PRÉSENCES

### CONSTATATION DU QUORUM

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### B- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3- PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4- CORRESPONDANCE

#### 5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Mai 2016

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Mai 2016

#### 6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation comptes à payer – Juin 2016

6.2 Inscription au Congrès de la FQM

6.3 Avis de fermeture des bureaux administratifs – Été 2016

6.4 Demande d'autorisation en vertu du règlement #526-2014 visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux pour l'évènement spécial *Festiballe* organisé par l'AJLSJ

6.5 Autorisation de signatures - entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Yamaska– établissant les responsabilités relatives à la gestion des cours d'eau

#### 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie

#### 8- VOIRIE MUNICIPALE

#### 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

9.1 Ratification d'achat des portes et fenêtres – Salle des loisirs

#### 10-SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

#### 11-PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 12-FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

# Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford

## **AVIS AUX CONTRIBUABLES**

**Veillez prendre note que les services administratifs de la mairie seront fermés durant la période suivante :**

**DU 18 JUILLET AU 05 AOÛT 2016**

(vacances estivales annuelles)

**Réouverture au public à compter du Lundi 08 août 2016**

selon l'horaire habituel

***N'OUBLIEZ PAS DE PRÉVOIR LA FERMETURE DES BUREAUX DE LA MAIRIE EN CE QUI CONCERNE LA PLANIFICATION DE VOS TRAVAUX SOIT DE CONSTRUCTION OU AUTRES DURANT CETTE PÉRIODE. AVEZ-VOUS FAIT VOTRE DEMANDE DE PERMIS?***

## **DEMANDE DE PERMIS**



Des projets !... Vous planifiez des projets de construction ou de rénovation à votre maison ou vous voulez exécuter des travaux d'installation sanitaire (fosse septique)? Avant de débiter vos travaux, assurez-vous d'avoir en votre possession le permis nécessaire et requis conformément à la réglementation municipale.

**Soyez prévoyants ! La période de vacances estivales approche! N'attendez pas à la dernière minute pour demander votre permis ou prendre rendez-vous avec l'inspecteur si vous désirez l'obtenir à temps pour exécuter vos travaux.**

**Note :** Votre formulaire de demande de permis dûment rempli, accompagné de tous les documents requis, doivent être déposés à la municipalité pour que le responsable des permis puisse effectuer les vérifications nécessaires et ainsi donner son approbation pour la délivrance du permis.

***« En vertu du règlement, l'officier municipal doit rendre sa décision dans les trente (30) jours suivants la date à laquelle le dossier de la demande est complet. »***

**VEUILLEZ CONTACTER L'INSPECTEUR MUNICIPAL LE PLUS TÔT POSSIBLE POUR TOUTE DEMANDE DE PERMIS AFIN QU'IL PUISSE LUI DONNER SUITE AVANT LA FERMETURE DES BUREAUX; SINON, ELLE SERA TRAITÉE À COMPTER DU 08 AOÛT 2016. TÉL. : (450) 539-3201**  
**MERCI DE VOTRE COLLABORATION !**



**Vous aimez faire une promenade avec votre animal de compagnie ?**

**Ramasser les déjections de votre chien**

**est UN GESTE CITOYEN.**

**Alors, pensez-y,  
posez un geste citoyen!**



# LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME ... SAVIEZ-VOUS QUE ?

## CARTE-LOISIRS GRANBY

**Devez-vous vous procurer la carte-loisirs de Granby  
ou avez-vous besoin de la renouveler?**

**La carte-Loisirs est obligatoire :**

- Pour s'inscrire aux activités de Granby Multi-Sports, de Vie culturelle et communautaire de Granby, de la bibliothèque Paul-O.-Trépanier et de la piscine Miner.
- Vous planifiez une visite au Zoo de Granby et à l'Amazoo cet été ? Elle vous donne droit à une réduction sur une entrée au prix régulier.

Pour vous la procurer **et ce, sans frais**, il faut premièrement vous présenter à votre bureau municipal qui vous remettra un certificat d'admissibilité aux services des loisirs de Granby (attestation de résidence).

**S.v.p., veuillez tenir compte de la fermeture des services administratifs  
de la Mairie durant la période des vacances estivales.**

**Ensuite, présentez-vous aux points de service suivants :**

**Centre culturel France-Arbour**, 279 rue Principale, local 104 à Granby (450-776-8320) ou à la **piscine Miner**, au 350 avenue du Parc à Granby (450-776-8355/horaire) durant les heures d'ouverture où votre carte sera émise.

**Veillez noter que la bibliothèque Paul-O Trépanier sera fermée pour des travaux de réaménagement du 13 juin au 4 novembre 2016. Pour plus d'informations, visiter le site web : [www.ville.granby.qc.ca](http://www.ville.granby.qc.ca)**

### **DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS DE CHEMINS**

Comme à chaque année, la municipalité procédera sous peu **au débroussaillage (fauchage des abords) des chemins, rangs, rues**. Cette année, **la partie Nord du territoire** sera couverte par cette opération. Compte tenu que chaque propriété possède des particularités et que ce travail est effectué par un entrepreneur indépendant, **celui-ci tient compte comme critère de coupe, de l'emprise du chemin appartenant à la municipalité**. Ainsi, nous vous avisons d'émonder ou de couper tous arbres, arbustes, haies, plantations qui vous appartiennent et qui sont situés dans l'emprise de la voie publique.

### **ENTRETIEN D'UN LOT VACANT**

**Constitue une nuisance et est prohibé le fait**, par le propriétaire ou l'occupant d'un lot vacant ou en partie construit, **de ne pas entretenir son terrain ou de laisser pousser sur son terrain de la végétation à une hauteur excessive** de manière à causer un préjudice esthétique ou autre au voisinage ou de créer un risque pour la sécurité. (Ref.: Reg. No. 444-98)

### **FEU EXTÉRIEUR**

**Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis** (foin sec, paille, herbes, tas de bois, broussailles, branchages, arbres, arbustes ou plantes, terre légère ou terre noire, troncs d'arbre, abattis ou autres bois, ordures, feu en plein air ou matières pyrotechniques) **sauf s'il s'agit d'un feu pour fins de cuisson de produits alimentaires dans un foyer, sur grill, sur barbecue ou s'il s'agit d'un feu de joie dans un foyer fabriqué avec des briques ignifuges ou contenu dans un baril en métal**. (Réf.: Article 10 du règlement de nuisance #444-98)

### **VENTE DE GARAGE**

**Aucun permis n'est requis pour faire une vente de garage à St-Joachim-de-Shefford**. Quiconque organise une vente de garage est légalement responsable de s'assurer que les produits neufs ou usagés, soient conformes à toutes normes de sécurité. Vous devez penser **SÉCURITÉ** à chaque fois que vous organisez une vente de garage car vous pourriez être tenus responsables si quelqu'un avait un accident avec un produit acheté à votre vente de garage.

## SUIVI DES COLLECTES DE MATIÈRES RECYCLABLES

Durant le mois de juin, l'équipe de la MRC de La Haute-Yamaska sillonnera les rues de votre municipalité afin de faire le suivi des collectes des matières recyclables. Cet exercice consiste à la vérification sommaire des contenants de récupération en bordure de rue par la levée des couvercles seulement, et ce, à des fins statistiques. Aucune matière et aucun sac ne seront manipulés. Le suivi servira à documenter la participation à la collecte des matières recyclables et à dresser un portrait des différentes réalités et caractéristiques du territoire. Un accroche-bac sera laissé pour vous informer de notre passage. Ensemble, poursuivons nos efforts pour une société sans gaspillage!

## LES SERINGUES NE VONT PAS AU RECYCLAGE

Bien que les composantes des seringues puissent s'apparenter à des matières recyclables, celles-ci **ne doivent pas être placées dans le bac bleu** pour éviter que des membres du personnel du centre de tri ne se piquent accidentellement. Si vous utilisez des seringues ou des aiguilles à des fins médicales à la maison, vous devez vous procurer un contenant sécuritaire dans une pharmacie que vous pourrez rapporter au même endroit une fois rempli. Vos seringues et aiguilles souillées seront éliminées de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement.

## RECYCLEZ COMME À LA MAISON



Il est si simple de recycler en Haute-Yamaska. À la maison comme dans les aires publiques, vous pouvez trier vos matières résiduelles en deux temps, trois mouvements. Dans les parcs et sur le réseau cyclable, vous trouverez des bacs bleus qui reprennent les matières recyclables, comme à la maison. Avec le retour du beau temps et des sorties en famille, vous aurez sans doute bien des occasions de les utiliser.

## ÉCOCENTRES

### INFO-TRAVAUX : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS

En juin, des travaux pour l'aménagement de nouveaux bâtiments commenceront aux écocentres à Granby et Waterloo. Ces nouvelles infrastructures serviront à l'entreposage des matières récupérées et à augmenter le réemploi. Durant les travaux, le service à la clientèle restera le même. Les mesures nécessaires seront mises en place pour que les lieux demeurent sécuritaires pour tous. Les travaux doivent se terminer à la fin du mois d'août. Nous vous remercions pour votre collaboration durant cette période.



### LES SORTIES DES ÉCOCENTRES

Durant la saison estivale, les représentants des écocentres seront présents dans plusieurs événements pour récupérer les matières résiduelles.

Vous reconnaîtrez leur kiosque d'information grâce au conteneur vert flamboyant.

Apportez-y vos matières lors des événements suivants :

11 juin, 9 h à 16 h : Vente de garage communautaire, Saint-Joachim-de-Shefford (annulé en cas de pluie)

20 au 24 juillet : Fête des mascottes à Granby

27 août, 9 h à 16 h : Vente de garage communautaire, Saint-Alphonse-de-Granby

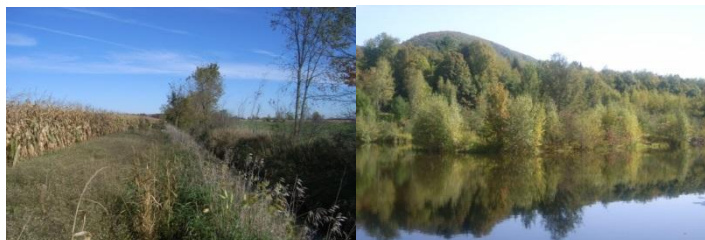
### APPEL DE PROJETS : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le Fonds de développement des communautés apporte une aide financière aux citoyens, organismes et municipalités pour l'aménagement d'infrastructures, le développement de services et autres projets mobilisateurs pour développer la communauté rurale ou les études et planifications liées à ces types de projets.

Le Fonds découle de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Établie depuis janvier 2015, elle outille la MRC de La Haute-Yamaska pour supporter les communautés rurales du territoire dans la mise en œuvre de projets novateurs.

L'appel de projets pour l'année financière 2016-2017 est maintenant commencé. Pour plus d'information ou soumettre votre projet, consultez le [www.haute-yamaska.ca](http://www.haute-yamaska.ca) ou contactez Samuel Gosselin, conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire au 450 378-9976, poste 2504 ou à [sgosselin@haute-yamaska.ca](mailto:sgosselin@haute-yamaska.ca).

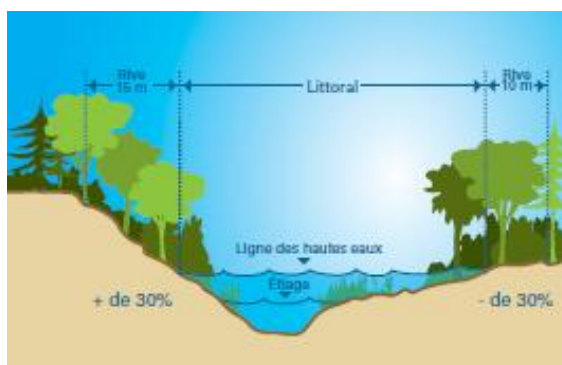
## PRÉSERVATION DES BANDES RIVERAINES EN HAUTE-YAMASKA



### Réglementation

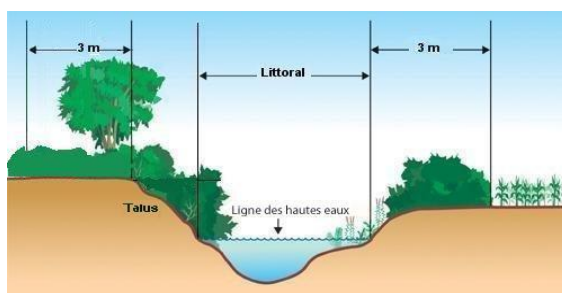
La réglementation en vigueur prévoit que la rive des lacs et des cours d'eau doit avoir une largeur variant entre dix (10) et quinze (15) mètres, selon la pente du terrain.

Dans la rive et le littoral, **il est interdit de construire, de réaliser des ouvrages ou des travaux.** Il y a toutefois quelques exceptions, consultez votre municipalité pour plus d'information.



### Tonte de gazon

La tonte du gazon est interdite. Pour les pelouses existantes en date du 16 septembre 2008, la tonte de gazon est interdite dans une bande d'une largeur de trois (3) mètres seulement, mesurée à partir du bord d'un lac ou d'un cours d'eau, comme l'indique le schéma suivant.



### Culture du sol en milieu agricole

En milieu agricole, il est interdit de cultiver le sol dans la bande de conservation d'une largeur minimale de trois (3) mètres, comme l'indique le schéma suivant.



### Opérations Bandes riveraines en santé en milieu agricole

Une aide financière est offerte aux exploitants agricoles enregistrés à la MRC pour la confection de plans d'aménagement réalisés dans le cadre de projets de revégétalisation de la bande riveraine en milieu agricole.

Pour plus d'information, consultez le site Web [haute-yamaska.ca](http://haute-yamaska.ca) à la section sur le Plan directeur de l'eau.